

**37<sup>e</sup> ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER**  
**3 au 7 octobre 2023**



**RESOLUTION ENS/2/10.2022**

**Objet : Scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers – Aménagements relatifs à l'aide au financement d'un ou une AESH (Accompagnant d'un Élève en Situation de Handicap)**

**VU** la circulaire NOR : MENE2121008C du 13 août 2021, MENJS - DGESCO A1 - 3 - MEAE - DFAE -AEFE/Mif

**CONSIDÉRANT** que cette réforme constitue une avancée positive pour les familles mais qu'elle nécessite des aménagements car, dans son mode de fonctionnement actuel, elle se traduit par des remboursements tardifs et oblige les familles à avancer les salaires des AESH sur des périodes longues,

**DEMANDE**

o Qu'il existe une seule Maison Départementale pour les Personnes Handicapées référente (MDPH) pour les dossiers procédant des établissements du Réseau AEFE et qu'elle s'adapte aux spécificités des établissements à l'étranger,

o Qu'à l'occasion des renouvellements de dossiers, ceux-ci puissent être traités par les postes en amont des rentrées scolaires afin d'assurer la continuité de la prise en charge de la rémunération des AESH par les établissements,

o Qu'à l'occasion des renouvellements de dossiers, les familles boursières soient traitées en priorité.